



Guide de la RENTRÉE SCOLAIRE

2025
2026



Partagez vos émotions



WWW.DECINES-CHARPIEU.FR



VILLE DE
DECINES
CHARPIEU

Édito

Avant que les enfants gagnent leurs classes et découvrent leurs nouveaux camarades et instituteurs et institutrices, la rentrée est toujours un temps où se mêle excitation et organisation. Un certain nombre de choses sont ainsi à prévoir. Ce petit guide concocté par les services de la Ville pourra vous apporter toutes les clés nécessaires pour préparer cette étape importante dans la vie de nos enfants.

Ainsi, vous pourrez découvrir le fonctionnement des écoles primaires publiques, l'organisation des temps périscolaires municipaux et toutes les informations et les démarches relatives à la scolarité.

Je remercie les équipes pédagogiques, les agents communaux, le service Vie scolaire et animation périscolaire ainsi que l'équipe en charge de la restauration scolaire pour toute l'attention apportée au bien-être de nos enfants.

Les conditions d'accueil des enfants à l'école demeurent plus que jamais au cœur de nos actions. L'éducation est une priorité et c'est d'ailleurs le premier budget de la ville avec plus 9 millions d'euros consacrés au fonctionnement des écoles publiques soit 25 % des coûts. Parmi les derniers investissements majeurs notons le groupe scolaire Pierre Moutin ou encore l'école maternelle Charpieu sans oublier le self de l'école Beauregard. Nous poursuivrons nos projets pour les écoles car elles sont le creuset des futurs citoyens, le lieu de l'apprentissage du savoir et de la connaissance.

Par ces investissements nous voulons donner à nos enfants les meilleures chances de s'épanouir, de rêver, de se projeter dans la vie et de devenir des citoyennes et des citoyens responsables.

Excellente rentrée à vous et bonne année scolaire.

Laurence FAUTRA

Maire de Décines-Charpieu



Sommaire

P. 4 À 6

LE TEMPS SCOLAIRE



P. 7 À 14

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES



P. 15

ADRESSES UTILES



Le service Vie scolaire et animation périscolaire

LE SERVICE VIE SCOLAIRE ET ANIMATION PÉRISCOLAIRE DE LA VILLE DE DÉCINES-CHARPIEU EST EN CHARGE DU BON FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRINCIPAL ORGANISATEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX.

Acteur et membre de la communauté éducative, il travaille en lien avec l'Éducation Nationale.

Il est composé :

- d'un pôle direction,
- d'un pôle administratif et financier,
- d'un responsable de site par école,
- d'un Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle par classe (ATSEM),
- d'Agents Techniques Polyvalents d'Entretien (ATPE),
- d'Agents de Restauration Scolaire (ARS),
- d'équipes d'animation,
- d'agents aux abords des écoles.

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro

Tél. : 04 72 93 30 86

E-mail : educoncerto@mairie-decines.fr

Lundi / Mercredi / Vendredi : 8h30-12h15 - 13h30-17h

Mardi : 8h30-12h15 - 13h30-18h15

Jeudi : 13h30-17h00

Attention

La Ville n'a pas en charge la gestion des collèges. Veuillez vous adresser directement aux établissements concernés.

Info

Toutes les informations sur la vie scolaire et périscolaire à Décines-Charpieu sont disponibles sur le site internet de la Ville www.decines-charpieu.fr et sur l'Espace Citoyens www.espace-citoyens.net/decines

Fl@shez-moi



Le temps scolaire

Les horaires

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI



ARRIVÉE

Les écoles accueillent les enfants **10 minutes avant le début de la classe**, soit à **8h20** le matin et à **13h35** l'après-midi.

DÉPART

À l'école maternelle, les portes s'ouvrent **10 minutes avant la fin de la classe**, soit à **11h35** à la pause méridienne et à **16h20** l'après-midi.

À l'école élémentaire, les portes s'ouvrent à **11h45** à la pause méridienne et à **16h30** l'après-midi.

Les écoles

Décines-Charpieu compte 10 écoles primaires publiques :

BEAUREGARD

125/127 rue Élisée Reclus

04 72 37 81 73

ce.0693656z@ac-lyon.fr

BERTHAUDIÈRE

67/69 avenue Édouard

Herriot

04 78 49 23 08

ce.0693948s@ac-lyon.fr

CHARPIEU

32/42 rue Carnot

04 78 49 00 87

ce.0691601r@ac-lyon.fr

JEAN JAURÈS

1 rue Marcellin Berthelot

• Maternelle

04 78 49 06 88

ce.0693516x@ac-lyon.fr

• Élémentaire

04 78 49 28 03

ce.0693471y@ac-lyon.fr

PIERRE MOUTIN

7 rue Émile et Jean Bertrand

04 87 76 83 33

ce.0694464c@ac-lyon.fr

PRAINET 1

51 ter avenue Léon Blum

04 78 49 21 73

ce.0693979a@ac-lyon.fr

PRAINET 2

8 avenue Salvador Allendé

04 78 49 50 53

ce.0692620y@ac-lyon.fr

LES MARAIS

91 ancien Chemin des Marais

04 78 49 20 03

ce.0693946p@ac-lyon.fr

LES SABLONS

32 avenue Alexandre Godard

04 78 49 18 49

ce.0693946p@ac-lyon.fr

LA SOIE

1 avenue Chardonnet

04 78 49 06 20

ce.0693559u@ac-lyon.fr

Info

LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Le territoire décinois compte quatre écoles privées.

Ces inscriptions ne sont pas gérées par la mairie.

ÉCOLE PRIMAIRE JEANNE D'ARC

189 rue Émile Zola – 04 78 49 05 27

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AL KINDI

17 rue Sully – 04 78 49 02 02

ÉCOLE PRIMAIRE AILE

27 rue Vaucanson – 09 81 73 80 88

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALL IN SCHOOL

13 rue Marceau – 04 85 70 00 00

Les inscriptions scolaires

Avec l'obligation d'instruction, les enfants doivent être scolarisés dans l'année civile de leurs 3 ans au sein de leur école de secteur. Celle-ci est définie par la délibération n° 24.10.03.14 votée par le Conseil municipal du 3 octobre 2024 (le périmètre scolaire est consultable sur www.decines-charpieu.fr, sur l'Espace Citoyens et sur l'application " Décines-Charpieu avec vous " rubrique Édition de documents). Le passage à une classe supérieure ne nécessite pas une réinscription administrative auprès de la mairie, sauf pour les élèves en situation de dérogation au périmètre scolaire rentrant au CP. Les demandes de dérogation doivent s'effectuer auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire.

DÉMARCHES D'INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription scolaire se déroule en 2 étapes :

- 1/ Inscription administrative en mairie auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire, avec des pièces justificatives à remettre (voir ci-après).
- 2/ Inscription pédagogique auprès de la direction de l'école avec la fiche d'inscription scolaire remise par le service Vie scolaire et animation périscolaire.

- **Quand** : chaque année entre le mois de janvier et mars
- **Où** : à l'Hôtel de ville, Service Vie scolaire et animation périscolaire
- **Comment** : prise de rendez-vous en ligne via l'Espace Citoyens ou l'application « Décines-Charpieu avec vous » ou par téléphone au 04 72 93 30 86
- **Avec** : obligatoirement les pièces justificatives suivantes (**original et photocopies**) :

- **Livret de famille** en intégralité ou copie intégrale de moins de 3 mois de l'extrait de naissance ;
- **Pièce d'identité du représentant légal** procédant à l'inscription ;
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture ou attestation de contrat de gaz, eau, électricité, loyer - box internet et impôts non acceptés)
Attention, si vous êtes hébergé(e)s : l'hébergeur devra être présent le jour du rendez-vous pour remplir et signer l'attestation en mairie, muni de son justificatif de domicile de moins de 3 mois et de sa pièce d'identité ;
- **Carnet de santé ou attestation des vaccinations obligatoires** ;
photocopie de la page des vaccins obligatoires ;
- **Dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** ;
Ce document mentionne toutes les personnes du foyer ;
- **Jugement du JAF en cas de divorce ou de séparation** ;
- **Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés.**



Les temps périscolaires

Garderies
Restauration scolaire
Ateliers

LA VILLE DE DÉCINES-CHARPIEU PROPOSE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX AU SEIN DES ÉCOLES : GARDERIE DU MATIN, RESTAURATION SCOLAIRE, ATELIERS ET GARDERIE LE SOIR. CETTE OFFRE D'ACCUEIL EST ORGANISÉE SELON LE RYTHME DE L'ENFANT ET LES BESOINS DES FAMILLES.

Ces temps périscolaires sont proposés et organisés par la mairie, et gérés par un responsable au sein de chaque école et encadrés par des équipes d'animation. Les temps périscolaires doivent être des moments de qualité pour les enfants. C'est pourquoi il est important que chaque enfant et chaque famille aient pris connaissance du règlement des activités périscolaires. Il est consultable sur l'Espace Citoyens, sur le site internet de la Ville et sur l'application « Décines-Charpieu avec vous ».

**Contact : Hôtel de ville, Service Vie scolaire et animation périscolaire
04 72 93 30 86 - educoncerto@mairie-decines.fr**

Les responsables périscolaires

BEAUREGARD

06 12 31 19 12
perisco.beauregard@mairie-decines.fr

BERTHAUDIÈRE

06 74 87 54 46
perisco.berthaudiere@mairie-decines.fr

CHARPIEU

06 31 57 97 60
perisco.charpieu@mairie-decines.fr

JEAN JAURÈS MATERNELLE

04 78 49 06 88
ce.0693516x@ac-lyon.fr

JEAN JAURÈS ÉLÉMENTAIRE

06 29 70 38 79
perisco.jeanjaures@mairie-decines.fr

PIERRE MOUTIN

06 14 35 87 97
perisco.pierremoutin@mairie-decines.fr

PRAINET 1

04 78 49 21 73
perisco.prainet1@mairie-decines.fr

PRAINET 2

06 03 56 46 26
perisco.prainet2@mairie-decines.fr

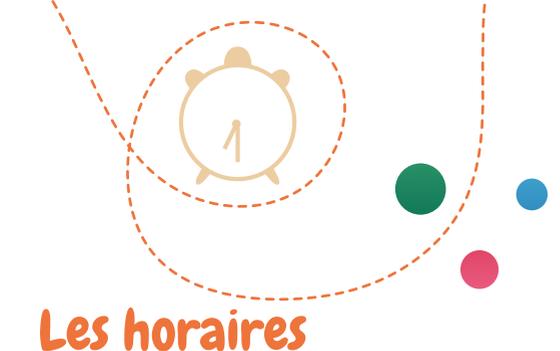
LES SABLONS / LES MARAIS

07 60 81 87 71
perisco.sablonsmarais@mairie-decines.fr

LA SOIE

06 29 82 85 48
perisco.lasoie@mairie-decines.fr





Les horaires

Dans tous les groupes scolaires, les temps d'accueil quotidiens proposés sont les suivants (sur inscription uniquement) :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

GARDERIE	TEMPS SCOLAIRE	RESTAURATION	TEMPS SCOLAIRE	ATELIERS	GARDERIE	
7 ^{h30}	8 ^{h30}	11 ^{h45}	13 ^{h45}	16 ^{h30}	17 ^{h30}	18 ^h

GARDERIE DU MATIN

7h30 - 8h30

Arrivée échelonnée possible jusqu'à **8h20**.

Les enfants doivent être déposés par une personne majeure.

RESTAURATION SCOLAIRE

11h45 - 13h45

Temps de restauration et activités encadrés par des animateurs et des associations.

ATELIERS DU SOIR

16h30 - 17h30

Départ échelonné possible à partir de **17h** pour les maternelles uniquement.

Ateliers assurés par des animateurs et des associations.

Plusieurs activités sont proposées, le choix se fait auprès du responsable périscolaire de l'établissement.

Les enfants doivent être récupérés par une personne majeure.

GARDERIE DU SOIR

17h30 - 18h

Départ échelonné possible.

Les enfants doivent être récupérés par une personne majeure.



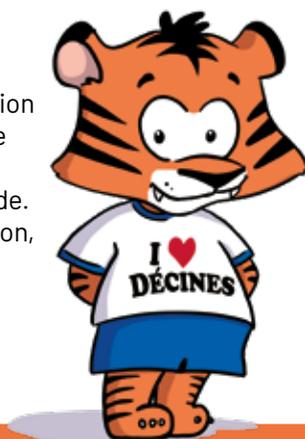
La restauration scolaire

LES MENUS

Les menus des restaurants scolaires sont établis par une diététicienne, garantissant un équilibre et une variété alimentaires.

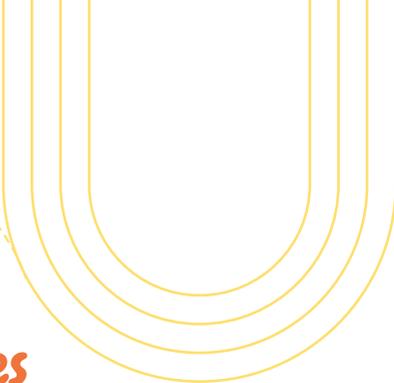
Ils sont consultables sur l'Espace Citoyens, www.decines-charpieu.fr et sur l'application « Décines-Charpieu avec vous ».

Les repas sont produits au sein d'une cuisine centrale municipale. L'accent est mis sur la qualité, avec l'utilisation dès que possible de produits bio et locaux. Une vigilance toute particulière est portée sur la sécurité alimentaire. Deux choix de menus sont possibles : avec ou sans viande. Ce choix est renseigné par les familles, lors de l'inscription, pour toute l'année scolaire.



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou un problème de santé, vous avez la responsabilité de faire établir un P.A.I. auprès du médecin scolaire. Une fois rédigé, il devra être fourni au service Vie scolaire et animation périscolaire.



Les inscriptions périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires doivent être effectuées selon vos besoins et renouvelées chaque année scolaire. Les démarches sont réalisables via votre Espace Citoyens ou via l'application " Décines-Charpieu avec vous " ou à l'accueil du service Vie scolaire et animation périscolaire.

Toutes les informations et documents sont disponibles sur l'Espace Citoyens www.espace-citoyens.net/decines et sur l'application " Décines-Charpieu avec vous ".

Inscription pour la future rentrée scolaire

- **Quand :** De la mi-juin à la mi-août
 - **Où et Comment :**
 - Inscription en ligne via l'Espace Citoyens ou l'application « Décines-Charpieu avec vous » ;
- OU**
- Inscription sur dossier « papier »
 - > Soit retrait / dépôt auprès du responsable périscolaire de l'établissement de votre/vos enfant(s), de la mi-juin au dernier jour d'école ;
 - > Soit retrait / dépôt au service Vie scolaire et animation périscolaire, de la mi-juin à la mi-août.

Inscription en cours d'année scolaire

- **Quand :** Tout au long de l'année scolaire, en respectant un délai de 8 jours
- **Où et Comment :**
 - Soit en ligne via l'Espace Citoyens ou l'application « Décines-Charpieu avec vous » ;
 - Soit sur dossier « papier » avec retrait/dépôt auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire.

Attention : Toute modification doit être communiquée au service Vie scolaire et animation périscolaire (changement de coordonnées, absences de plus d'une journée, modifications de réservations, radiation...).

Les modifications de réservation

(ANNULATION, AJOUT OU ARRÊT)

Vous disposez d'un délai de 8 jours pour toute modification de réservation (exemple : le lundi pour le mardi de la semaine suivante). Ces changements doivent être notifiés par un des moyens suivants :

- Espace Citoyens (www.espace-citoyens.net/decines),
- Application "Décines-Charpieu avec vous",
- E-mail à educoncerto@mairie-decines.fr,
- Accueil du service Vie scolaire et animation périscolaire.

Aucune modification ne sera prise en compte par téléphone.

- Les garderies (matin et soir) ainsi que la restauration scolaire sont modifiables dans le respect du délai des 8 jours.
- Les ateliers de 16h30 à 17h30 font l'objet d'une réservation fixe et annuelle. Aucune modification ponctuelle n'est possible, mais le calendrier (la semaine-type) peut être modifié au maximum deux fois par année scolaire.



LES MODIFICATIONS HORS-DÉLAIS

se font auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire par e-mail à educoncerto@mairie-decines.fr ou à l'accueil du service en mairie. Vous devrez alors payer un tarif majoré, selon la grille tarifaire en place. Merci de bien penser à informer l'école et l'enseignant de votre enfant de ces modifications.

La facturation

Les tarifs sont définis par la délibération votée par le Conseil municipal. Ils sont consultables sur l'Espace Citoyens, rubrique " Édition de documents ", " Vie scolaire et périscolaire".

Les factures sont établies tous les mois à terme échu, à partir de vos réservations et présences.

QUAND EST ENVOYÉE MA FACTURE ?

Vos factures sont mensuelles.

Elles seront adressées par e-mail aux alentours du 5 du mois suivant.

Exemple : Votre facture de septembre sera disponible vers le 5 octobre.

Si vous n'avez pas d'accès Internet et souhaitez recevoir vos factures par courrier, merci de bien vouloir en faire la demande au service Vie scolaire et animation périscolaire.

COMMENT RÉGLER MA FACTURE ?

Plusieurs moyens de paiement s'offrent à vous :

- Prélèvement automatique : joindre un RIB (autour du 15 de chaque mois)
- En ligne sur l'Espace Citoyens ou sur l'application « Décines-Charpieu avec vous »
- A l'accueil du service Vie scolaire et animation périscolaire :
 - par carte bancaire,
 - en espèces,
 - par chèque (à l'ordre de « Trésor public »).

Merci de respecter le délai d'échéance : les factures impayées seront automatiquement mises en recouvrement auprès du Centre des Finances Publiques de Bron.

EN CAS D'ERREUR SUR MA FACTURE

Vous devez contacter le service Vie scolaire et animation périscolaire, dans les deux mois à réception de la facture. Au-delà, aucune contestation ne sera prise en compte.

EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

N'hésitez pas à contacter le service Vie scolaire et animation périscolaire.



L'ESPACE CITOYENS

**L'ESPACE CITOYENS
EST UN SERVICE ACCESSIBLE 7J/7 ET 24H/24.**

EN CRÉANT VOTRE ESPACE, VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES
POUR EFFECTUER VOS DÉMARCHES D'INSCRIPTIONS, DE RÉSERVATIONS ET DE PAIEMENT.



COMMENT PUIS-JE Y ACCÉDER ?



espace-citoyens



Décines-Charpieu
avec vous



L'ACCÈS À L'ESPACE PERSONNEL EST RÉSERVÉ AUX FAMILLES DES ENFANTS SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE.

Adresses utiles

SERVICE VIE SCOLAIRE ET ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro

04 72 93 30 86

educoncerto@mairie-decines.fr

L'Espace Citoyens

www.espace-citoyens.net/decines

Chaque famille qui a un enfant scolarisé sur la ville de Décines-Charpieu dispose d'un compte sur l'Espace Citoyens. Vous pourrez modifier vos réservations, payer vos factures...

Un tutoriel vous aidera à faire toutes vos démarches d'inscription.

L'Application mobile

Décines-Charpieu avec vous

L'application est téléchargeable sur iOS et Android.

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

83 chemin de Pommier - 69330 Meyzieu

04 78 04 61 94

Inspectrice : Claire TOUGUI

PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Dispositif de prévention personnalisé pour les 2-18 ans.

Pour les 2-12 ans

Marion GANCEL et Eva CASEZ
psychologues et psychomotriciennes

m.gancel@mairie-decines.fr

e.casez@mairie-decines.fr

04 72 93 30 27

Pour les 10-18 ans

Audrey TALARMIN - éducatrice spécialisée

a.talarmin@mairie-decines.fr

04 72 93 30 68

CENTRE MÉDICO SCOLAIRE

1 place Henri Barbusse

04 78 49 03 51

ce.ia69-cms-decines@ac-lyon.fr

PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

**Écoles Prainet 2, Prainet 1,
Charpieu, Berthaudière**

8 avenue Salvador Allende

04 78 80 04 28

Psychologue : Sara MAYENSON

**Écoles Jean Jaurès, Sablons,
Marais, Soie, Beauregard, Pierre Moutin**

1 rue Marcellin Berthelot

04 78 49 09 78

Psychologue : Catherine BERARD-GIMENEZ

RÉSEAU D'AIDE SPÉCIALISÉE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ - RASED

Soutien pour les élèves en difficulté scolaire à l'école primaire.

L'équipe de professionnels assure une permanence hebdomadaire dans chaque école de Décines-Charpieu. L'orientation sur le RASED se fait par l'enseignant avec l'accord des parents.

MAISON DE LA MÉTROPOLÉ (MDM) PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

5 place François Mitterrand

04 28 67 26 70

Pendant les mercredis et les vacances scolaires, vos enfants peuvent être accueillis au :

- CENTRE SOCIAL FRANÇOISE DOLTO

1 place Henri Barbusse - 04 78 49 50 42

- CENTRE SOCIAL MONTABERLET

11 avenue Chardonnet - 04 72 93 82 37

- ESPACE BERTHAUDIÈRE / PRAINET

65 avenue Georges Bizet - 04 78 49 13 27

- CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LÉO LAGRANGE

149 rue Émile Zola - 04 78 49 02 69

- CPNG - 2 rue Marcellin Berthelot - 04 72 93 30 70

- USEP - 1 rue Marcellin Berthelot - 06 48 48 37 99



Service Vie scolaire et animation périscolaire

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro
Tél. : 04 72 93 30 86
E-mail : educoncerto@mairie-decines.fr

www.decines-charpieu.fr

